

*Direction des affaires économiques  
et internationales*

**Arrêté du 27 février 2001 portant nomination à la commission d'agrément des contrôleurs techniques instituée par l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation**

NOR : *EQUE0110040A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,  
Vu l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation ;  
Vu l'arrêté du 8 décembre 1978 modifié, portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques ;

Sur la proposition des ministres intéressés ;  
Sur la proposition des organisations professionnelles intéressées,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommées à la commission d'agrément des contrôleurs techniques les personnes désignées ci-après :

**1. En qualité de représentants du ministre  
chargé de l'intérieur**

M. Winckler (Jehan-Eric), administrateur civil, chef du bureau de la réglementation incendie et des risques pour le public, membre titulaire.

**2. En qualité de représentant des professions intervenant  
à l'acte de construire**

M. Lévy (Christian), ordre des architectes, membre titulaire ;  
M. de Pemille (Arnaud), ordre des architectes, membre suppléant.

Article 2

Le directeur des affaires économiques et internationales au ministère de l'équipement, des transports et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par  
délégation :  
Pour le directeur empêché :  
*Le sous-directeur du bâtiment  
et des travaux publics,  
J.-M. Etienne*